

Annexe du rapport au conseil de Communauté

Séance du 17 décembre 2007

POR 07/483/CC

■ Transport de véhicules sur l'archipel du Frioul, approbation des tarifs 2008
POR**TARIFS ET CONDITIONS D'EXPLOITATION DU TRANSPORT DE VEHICULES SUR
L'ARCHIPEL DU FRIOUL**

Type de véhicule	Tarif € TTC AR en semaine	Tarif € TTC AR le week-end
POUR LE FRIOUL		
Véhicule léger	151,00	202,00
Véhicule léger avec remorque	283,00	405,00
Fourgon jusqu'à 3,5 tonnes	283,00	405,00
Poids lourd au-delà de 3,5 tonnes	476,00	668,00
Engin	476,00	668,00
POUR LE CHATEAU D'IF		
Véhicule léger	151,00	
Fourgon jusqu'à 3,5 tonnes	405,00	
Poids lourd au-delà de 3,5 tonnes	577,00	
Engin	577,00	

-Tout chargement ou déchargement nécessitant une procédure ou manœuvre spécifique se verra appliqué une surtaxe de 20% .

-Les usagers devront effectuer leur réservation au moins dix jours calendaires avant la date de passage envisagée

-Les véhicules devront disposer d'une assurance en cours de validité

-La réservation sera effective suivant les disponibilités du bateau transporteur .

-Le poids total maximum d'un véhicule, charge comprise, devra être inférieur à 20 T.

-L'encombrement et la longueur des véhicules admis sur le navire sont limités à 16 mètres.